



Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Filière Enseignement secondaire II

Avenue de Cour 33 - CH-1014 Lausanne
www.hepl.ch

Guide de l'étudiant Filière Secondaire II

Année **2018-2019**

Site web: <http://www.hepl.ch/ms2> > La formation en un clin d'oeil

Introduction

Ce guide de l'étudiant¹⁾ présente la structure générale des études menant à l'enseignement pour le degré Secondaire II. Il regroupe des informations essentielles à la compréhension du déroulement de votre formation.

Il est découpé en plusieurs volets : débouchés professionnels, organisation générale du plan d'études, présentation des éléments constitutifs de la formation, de son déroulement, échéances importantes à connaître, possibilités d'aménagement du plan de formation, formations complémentaires.

Pour toutes les questions relatives aux démarches d'admission, nous vous renvoyons au site web de la HEP Vaud.

Pour toutes les questions individuelles touchant au déroulement de votre parcours de formation, vous pouvez vous adresser à la conseillère aux études : etudiants-ms2@hepl.ch

¹⁾ Dans ce document, l'usage du masculin est générique et non exclusif.

TABLE DES MATIERES

1 ENSEIGNER AU SECONDAIRE II	6
1.1 Enseigner au Secondaire II: défis et enjeux	6
1.2 Perspectives d'emploi	6
1.3 Liste des disciplines	6
1.4 Maîtrise des savoirs disciplinaires	6
2 DOMAINES DE FORMATION	7
2.1 Sciences de l'éducation	7
2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle	7
2.3 Formation pratique	8
2.3.1 Stages	8
2.3.2 Modules d'intégration	8
2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS	8
3 PLAN D'ÉTUDES	9
3.1 Pour 1 discipline	9
3.2 Pour 2 disciplines	10
3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement	11
4 CALENDRIERS ET HORAIRES	12
4.1 Calendrier académique	12
4.2 Calendrier de la formation	13
4.3 Calendrier des modules d'intégration	14
4.4 Organisation hebdomadaire	15
5 DESCRIPTIFS DES MODULES	16
5.1 Accès au livret de cours	16
5.2 Liste et codes des modules	16
6 CERTIFICATION DES MODULES	20
7 FORMATION PRATIQUE	21
7.1 Modalités de formation pratique	21
7.2 Échéancier des stages	22
8 CONCILIER EMPLOI ET FORMATION	23
8.1 Emploi dans l'enseignement - Pratique en responsabilité (stage B)	23
8.2 Aménagement du temps de formation	23
8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline	24
8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines	25

9 POSSIBILITÉS DE FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	26
9.1 Diplôme additionnel	26
9.1.1 Présentation	26
9.1.2 Conditions d'admission	26
9.1.3 Plan d'études	26
9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel	26
9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle	27
9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I	27
10 EXIGENCES PARTICULIÈRES	29
10.1 Français et Informatique	29
10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique	29
11 INFORMATIONS PRATIQUES	30
11.1 Service académique	30
11.2 Bâtiments	30
11.3 Contact	30
12 LIENS UTILES	31

1 Enseigner au Secondaire II

1.1 Enseigner au Secondaire II : défis et enjeux

En choisissant d'enseigner au Secondaire II, vous contribuez au développement personnel, intellectuel et social d'adolescents et de jeunes adultes dans les gymnases, écoles de maturité, écoles de commerce ou écoles de culture générale ainsi que dans les écoles professionnelles pour les branches générales. Vous formez vos élèves dans une ou deux disciplines en vue d'études supérieures et vous les préparez à assumer des responsabilités au sein de la société.

Vous collaborez au projet pédagogique d'un établissement de formation en vous insérant dans une équipe de professionnels.

1.2 Perspectives d'emploi

Les disciplines fondamentales des programmes de maturité offrent en tout temps des possibilités d'emploi dans les gymnases et les écoles professionnelles. Le marché de l'emploi dans les autres disciplines est limité en fonction de la place qui leur est accordée dans les plans d'études des écoles.

1.3 Liste des disciplines

La formation permet de se préparer à l'enseignement des disciplines suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Allemand | - Informatique |
| - Anglais | - Italien |
| - Arts visuels | - Latin |
| - Biologie | - Mathématiques |
| - Chimie | - Musique |
| - Culture générale (diplôme cantonal) | - Philosophie |
| - Economie et droit (double discipline) | - Physique |
| - Espagnol | - Psychologie (diplôme cantonal) |
| - Français | - Religions |
| - Géographie | - Sport |
| - Grec | |
| - Histoire | |
| - Histoire de l'art (diplôme cantonal) | |

Référence réglementaire: [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#), révision du 24 mai 2016.

1.4 Maîtrise des savoirs disciplinaires

Les matières abordées au degré Secondaire II ne recouvrent pas toujours les champs d'études universitaires. Il est donc de votre responsabilité de futur enseignant de tenir, voire mettre à jour les connaissances et compétences acquises durant vos études académiques. Après votre admission, vous recevez les références des plans d'études des gymnases et écoles professionnelles et une bibliographie d'ouvrages des disciplines enseignées, rassemblée par les professeurs de didactique, ce qui vous permettra d'ajuster au mieux vos connaissances aux programmes de vos futurs élèves.

Cette mise à niveau est essentielle pour aborder votre formation didactique et pratique dans les meilleures conditions possibles. L'expérience montre que la nécessité de combler au jour le jour un déficit de connaissances spécifiques à une matière du programme scolaire est un facteur important de surcharge durant l'année d'études, voire d'échec à la formation.

Par ailleurs, les étudiants en langues vivantes veillent à renforcer – si besoin était – la maîtrise de leur expression et compréhension orale et écrite.

2 Domaines de formation

La formation comprend trois domaines et se conclut par un mémoire professionnel de diplôme.

2.1 Sciences de l'éducation

Deux thématiques obligatoires sont suivies de quatre enseignements à choix, en fonction des acquis antérieurs et des objectifs personnels de construction des compétences professionnelles.

Enseignements obligatoires :

– **Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage**

Le cours et le séminaire visent à mettre en regard des pratiques pédagogiques avec les théories de l'enseignement et de l'apprentissage. Y sont abordés les objets, les finalités et objectifs et les processus d'apprentissage, les tâches ; les élèves et leur rapport au savoir, les interventions pour les guider, les interactions, le rôle de l'enseignant et l'évaluation.

– **Relation pédagogique et climat de classe**

Le cours et le séminaire abordent la problématique de l'enseignant dans sa classe et analysent les interactions sociales dans le but de développer des compétences relationnelles et organisationnelles au service des apprentissages d'adolescents et de jeunes adultes. Ils visent à travailler l'éthique de la relation, sa dimension affective et la question de l'altérité. Ils développent la capacité de poser un cadre de travail, de gérer la dynamique et l'animation de groupe et de maîtriser les principes de la communication.

Enseignements à choix :

- Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages ;
- Altérités et intégrations ;
- Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs ;
- Le développement de l'adolescent : approches psychologiques et contextuelles.

2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle

Les unités d'enseignement et de recherche didactiques (UER) assurent pour chaque didactique disciplinaire les bases nécessaires à une formation professionnelle dans l'enseignement de la discipline. Elles proposent des moyens d'analyse et d'évaluation des plans d'études (finalités, compétences, contenus, progression), des champs de la discipline, des modèles, des stratégies et pratiques d'enseignement spécifiques, des principaux moyens d'enseignement, des ressources. Elles abordent les particularités de la didactique de la discipline, les acquis scientifiques récents dans les approches de son enseignement, les mécanismes et difficultés spécifiques d'acquisition pour les élèves, en élaborant des moyens d'analyse des activités. Elles présentent des balises pour la planification d'une année ou d'un cursus. Elles proposent des pistes d'intégration et de pratique interdisciplinaire. Elles suggèrent et offrent les moyens de tester l'intégration des TIC dans les activités d'enseignement et d'apprentissage de la discipline, le cas échéant avec l'appui de l'Unité d'enseignement et de recherche « médias et TIC dans l'enseignement et la formation ». Elles encouragent les pratiques de coopération et de travail d'équipe pour faciliter l'insertion des diplômés dans les établissements.

Toutes les UER contribuent à une offre de modules interdisciplinaires destinés à développer des compétences en la matière, ainsi que dans la conduite de projets.

Dans cette offre, ouverte sans restriction autre que les prérequis mentionnés dans le descriptif des modules, figure la formation à la pédagogie professionnelle requise par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'enseignement dans les classes de maturité professionnelle.

2.3 Formation pratique

La formation pratique comprend les stages et les modules d'intégration.

2.3.1 Stages

La formation pratique s'effectue dans les gymnases et dans les écoles menant à la maturité professionnelle. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les praticiens formateurs chargés de l'accueil des étudiants, de leur suivi et de la certification de leur formation pratique, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école postobligatoire. Cette partie de la formation est composée :

- a priori, pour tout étudiant, d'un stage chez un praticien formateur (modalité A), ou
- en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement, ou pour l'enseignant qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel), d'un stage en emploi sous forme d'un accompagnement de la pratique professionnelle par un praticien formateur (modalité B).

2.3.2 Modules d'intégration

La HEP considère que les processus d'intégration des savoirs et des expériences de la pratique ne peuvent être menés séparément du processus de formation. Si l'intégration est de la responsabilité de l'étudiant, l'institution se doit d'offrir un espace d'explicitation et d'auto-évaluation qui en facilite le développement et l'inscrive comme la colonne vertébrale de la formation.

Le séminaire d'intégration propose à l'étudiant de structurer son parcours depuis son projet de formation jusqu'au choix de son sujet de mémoire, vers son insertion professionnelle, dans la double dimension d'une communauté d'échanges entre pairs et d'entretiens individuels, dont le but est de questionner l'étudiant sur son trajet, ses pratiques et ses choix.

2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant doit démontrer qu'il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant est ainsi amené à mettre en œuvre tout ou partie d'une démarche de recherche lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques d'enseignant.

Des indications utiles concernant le choix du sujet, le volume du mémoire, le déroulement de la recherche, la soutenance et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document [Mémoire professionnel de diplôme](#).

Dans le cadre de la spécialisation en mathématiques pour l'enseignement, le mémoire professionnel est compris dans le projet de Master.

Les exigences relatives à la mise en forme et la diffusion du mémoire sont mentionnées dans la [Directive 05_08](#) portant sur les Mémoires de diplôme.

Accès : www.hepl.ch > Portail étudiant > Formation > Formations à l'enseignement > MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement secondaire 2 > Mémoire de MAS

3 Plan d'études

Le plan d'étude diffère légèrement selon qu'il s'agit d'une formation visant l'enseignement d'une ou deux disciplines ou de la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement.

3.1 Pour 1 discipline

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	12	6	18
Didactique de la discipline	6	6	12
Module interdisciplinaire à choix	6	-	6
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Mémoire professionnel de diplôme	-	5	5
Total crédits ECTS	33	27	60

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)
MSSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSDEV31 Développement de l'adolescent
MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSSENS32 Enseignement & évaluation
	MSISO32 Altérités et intégrations
	MSSYS31 Systèmes éducatifs
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)
MSINT21 (1 crédit ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration
Module interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	Mémoire de diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

3.2 Pour 2 disciplines

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	12	3	15
Didactique des disciplines	12	12	24
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Mémoire professionnel de diplôme	-	2	2
Total crédits ECTS	33	27	60

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)
Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)
MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSDEV33 Développement de l'adolescent
MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS33 Enseignement & évaluation
	MSISO33 Altérités et intégrations
	MSSYS33 Systèmes éducatifs
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)
MSINT21 (1 crédit ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration
	Mémoire de diplôme (2 ECTS)

Choisir 1 cours de 3 ECTS

3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	12	3	15
Didactique des mathématiques	6	6	12
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
Total crédits ECTS	32	28	60

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Automne	Printemps	Automne	Printemps
		MSMAT31 (6 ECTS) Didactique des mathématiques	MSMAT21 (6 ECTS) Didactique des mathématiques au Secondaire II
MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage <i>Pré-requis à effectuer au 1er semestre Master EPFL</i>		MSISO31 (6 ECTS) Relation pédagogique et climat de classe	MSDEV33 Développement de l'adolescent
			MSENS33 Enseignement & évaluation
			MSISO33 Altérités et intégrations
			MSSYS33 Systèmes éducatifs
		MSPRA21 (8 ECTS) Stage semestriel	MSPRA22 (8 ECTS) Stage semestriel
		MSINT21 (1 ECTS) Séminaire d'intégration	MSINT22 (1 ECTS) Séminaire d'intégration
		Travail de diplôme (5 ECTS)	Travail de diplôme (10 ECTS)
Enseignements mathématiques EPFL	Enseignements mathématiques EPFL		

Choisir 1 cours de 3 ECTS

4 Calendriers et horaires

4.1 Calendrier académique 2018-2019

Semestre d'automne 2018 (18A) du 01.08.2018 au 31.01.2019	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 26 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018
Début des cours	Mardi 18 septembre 2018 à 08h15
Interruption des cours	- Lundi 17 septembre 2018, tout le jour (Jeûne fédéral) - Du vendredi 19 octobre 2018 à 20h00 au lundi 29 octobre 2018 à 08h15
Fin des cours	Vendredi 21 décembre 2018 à 20h00
Semestre de printemps 2019 (19P) du 01.02.2019 au 31.07.2019	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 2 décembre au vendredi 14 décembre 2018
Début des cours	Lundi 18 février 2019 à 08h15
Interruption des cours	- Du jeudi 18 avril 2019 à 20h00 au lundi 29 avril 2019 à 08h15 (Pâques)
Fin des cours	Mercredi 29 mai 2019 à 20h00 (Ascension)
Périodes d'examens	
Session d'août-septembre 2018	Du lundi 27 août au vendredi 7 septembre 2018
Session de janvier 2019	Du lundi 7 au vendredi 25 janvier 2019
Session de juin 2019	Du mardi 11 au vendredi 28 juin 2019
Session d'août-septembre 2019	Du lundi 26 août au vendredi 6 septembre 2019
Stages	
- Enseignement Secondaire II	L'entrée en formation et/ou le premier stage pour les nouveaux étudiants débute-nt le lundi 27 août 2018. Les autres périodes de stage sont indiquées dans les calendriers spécifiques à chaque filière de formation.
Vacances scolaires vaudoises : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/Vacances_scolaires_vaudoises_2014_2021.pdf	
Formations continues	
Les formations continues attestées et postgrades ont lieu durant l'année scolaire. Pour certaines formations, l'un ou l'autre jour de formation peut être agendé sur des jours de vacances ou sur un samedi.	

Approuvé par le Comité de direction

4.3 Calendrier des modules d'intégration

Semestre d'automne 2018			Semestre de printemps 2019		
Mer 29.08.18 (semaine 35)	14h15 - 15h45	1 - Séminaire (introduction par la filière)	Mer. 20.02.19 (semaine 8) Rentrée cours	14h15 - 15h45	5 - Séminaire
	16h15 - 17h45	Conférence (observation)			
Mer. 05.09.18 (semaine 36))	14h15 - 15h45	2 - Séminaire	Mer. 27.02.19 (semaine 9)	Relâches	
Mer. 12.09.18 (semaine 37)		-	Mer. 06.03.19 (semaine 10)	-	
Mer. 19.09.18 (semaine 38)		-	Mer. 13.03.19 (semaine 11)	14h15 - 15h45	6 - Séminaire
Mer. 26.09.18 (semaine 39)		-	Mer. 20.03.19 (semaine 12)	-	
Mer. 03.10.18 (semaine 40)	GY: Voyages d'études / semaines spéciales		Mer. 27.03.19 (semaine 13)	GY: Voyages d'études / semaines spéciales	
Mer 10.10.18 (semaine 41)	14h15 - 15h45	3 - Séminaire	Mer. 03.04.19 (semaine 14)	-	
Mer. 17.10.18 (semaine 42)	Vacances scolaires		Mer. 10.04.19 (semaine 15)	-	
Mer. 24.10.18 (semaine 43)	Vacances d'automne HEP		Mer. 17.04.19 (semaine 16)	Vacances scolaires	
Mer. 31.10.18 (semaine 44)		-	Mer. 24.04.19 (semaine 17)	Vacances de Pâques HEP	
Mer. 07.11.18 (semaine 45)		-	Mer. 01.05.19 (semaine 18)	-	
Mer. 14.11.18 (semaine 46)		-	Mer. 08.05.19 (semaine 19)	-	
Mer. 21.11.18 (semaine 47)		-	Mer. 15.05.19 (semaine 20)	-	
Mer. 28.11.18 (semaine 48)		-	Mer. 22.05.19 (semaine 21)	14h15 - 15h45	7 - Séminaire
Mer. 05.12.18 (semaine 49)	14h15 - 15h45	4 - Séminaire	Mer. 29.05.19 (semaine 22)	Avant Ascension	
Mer. 12.12.18 (semaine 50)		-			
Mer 19.12.18 (semaine 51)		-			

(sous réserve de modification)

4.4 Organisation hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h15 - 11h45	- Allemand - Anglais - Espagnol - Italien - Mathématiques	- Arts visuels - Biologie - Histoire - Physique	- Géographie - Philosophie - Religions	Heures de stage	- Sport - Français - Economie* - Culture générale
	OU	OU	OU		OU
	Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage		Disponible pour heures de stage
Après-midi (12h30 mardi) 14h15 - 17h45	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	Modules d'intégration	- Pédagogie professionnelle - Modules interdisciplinaires** - Deux langues secondes***	- Chimie* - Droit* - Grec* - Latin* - Histoire de l'art* - Musique* - Psychologie* - Informatique*
				OU	OU
				Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage

Les plages horaires destinées aux modules didactiques sont variables en fonction de la (des) discipline(s) des étudiants ; les plages inoccupées sont disponibles pour des heures de stage.

* Didactiques romandes

Les modules didactiques d'Economie et de Droit sont obligatoirement liés (vendredi matin et vendredi après-midi)

** Les étudiants mono-disciplinaires ont à choisir un module interdisciplinaire (jeudi après-midi)

*** La plage du jeudi après-midi est également occupée pour les étudiants dont les deux disciplines sont deux langues secondes.

5 Descriptifs des modules

5.1 Accès au livret de cours

Site web de la HEP Vaud - IS-Academia (accès public) : www.hepl.ch > Portail étudiant > Descriptifs des modules de formation

hep/ haute école pédagogique vaud
Haute école pédagogique
Livret de cours (public)

Livret de cours (public)

Format:
 html

Filtre de recherche des livrets de cours (* --> obligatoire)

Filière* ← Master en enseignement pour le Secondaire II
 Période académique* ← Choisir la période
 Libellé ou code du module ← Se référer à la liste ci-dessous pour choisir le code du module

Veuillez sélectionner un module dans la liste ci-dessous

5.2 Liste et codes des modules

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
Modules de didactique					
Allemand	MSALL31	Didactique de l'allemand A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSALL21	Didactique de l'allemand B	P	lundi (08h15-11h45)	6
Anglais	MSANG31	Didactique de l'anglais A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSANG21	Didactique de l'anglais B	P	lundi (08h15-11h45)	6
Arts visuels	MSAVI31	Didactique des arts visuels	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSAVI21	Didactique des arts visuels au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Biologie	MSBIO21	Didactique de la biologie A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSBIO22	Didactique de la biologie B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Chimie	MSCHI21	Didactique de la chimie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSCHI22	Didactique de la chimie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Culture générale	MSFRA31	Didactique du français : savoirs fondamentaux	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSCG21	Didactique de la culture générale	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Economie et droit	MSDRO31	Didactique du droit A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSDRO21	Didactique du droit B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSECO31	Didactique de l'économie A	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSECO21	Didactique de l'économie B	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Espagnol	MSESP21	Didactique de l'espagnol A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSESP22	Didactique de l'espagnol B	P	lundi (08h15-11h45)	6
Français	MSFRA31	Didactique du français : savoirs fondamentaux	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSFRA21	Didactique du français : approfondissements (secondaire II)	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Géographie	MSGEO31	Didactique de la géographie	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSGEO21	Didactique de la géographie au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
Grec Latin	MSLCA31 (32)	Didactiques des langues et cultures de l'antiquité A (grec ou latin)	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSLCA33 (34)	Didactiques des langues et cultures de l'antiquité B (grec ou latin)	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Histoire de l'art	MSHIA21	Didactique de l'histoire de l'art et des arts A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSHIA22	Didactique de l'histoire de l'art et des arts B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Histoire	MSHIS31	Didactique de l'histoire	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSHIS21	Didactique de l'histoire au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Informatique	MSINF31	Didactique de l'informatique	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSINF21	Didactique de l'informatique au secondaire II	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Italien	MSITA31	Didactique de l'italien A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSITA21	Didactique de l'italien B	P	lundi (08h15-11h45)	6
Maths	MSMAT31	Didactique des mathématiques	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSMAT21	Didactique des mathématiques au secondaire II	P	lundi (08h15-11h45)	6
Musique	MSMUS31	Didactique de l'éducation musicale	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSMUS21	Didactique de l'éducation musicale au secondaire II	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Philosophie	MSPHI21	Didactique de la philosophie A	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSPHI22	Didactique de la philosophie B	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Physique	MSPHY21	Didactique de la physique A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSPHY22	Didactique de la physique B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Psychologie	MSPSY21	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSPSY22	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Religions	MSHSR31	Didactique de l'éthique et cultures religieuses, de l'histoire et sciences des religions	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSHSR21	Didactique de l'histoire et des sciences des religions au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Sport	MSEPS31	Didactique de l'éducation physique au secondaire	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSEPS21	Didactique de l'éducation physique au secondaire II	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Code	Titre du module		A/P*	Horaire	Crédits ECTS
Modules interdisciplinaires					
MSAVI35	Médiation culturelle scolaire		A	jeudi (14h15-17h45)	6
MSAVI38	Compréhension et représentation du monde à travers les codes graphiques		P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSENS36	Keep calm and be creative !		A	jeudi (14h15-17h45) + 1 samedi	6

Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
MSENS37	L'analyse des pratiques évaluatives pour identifier les connaissances et compétences permettant de soutenir et certifier les apprentissages des élèves	P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSEPS35	Le jeu à l'école, un outil interdisciplinaire	A	jeudi (14h15-17h45)	6
MSEPS36	Sport et santé	P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSFRA36	Ecole et migration	A	jeudi (14h15-17h45)	6
MSLAC36	Pratique réflexive et dimension langagière dans l'enseignement	A	jeudi (14h15-17h45)	6
MSMSC35	Pythagore ou Ptolémée, Kepler ou Galilée, Pascal ou Descartes, Mendel ou Darwin, Einstein ou Heisenberg sous la loupe de la pensée numérique ou computationnelle. Du télescope au datascope!	A	jeudi (16h15-17h45)	3
MSMTE36	Médias, radio et podcasting au secondaire	P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSMUS35	Art vocal et scénique	A	jeudi (14h15-17h45)	6
MSMUS39	Choeur et Groupe vocal HEP	A/P	mercredi (18h00-20h00)	3
MSPPR25	Contexte de la formation professionnelle	A/P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSPPR26	Interdisciplinarité dans le cadre de la formation professionnelle	A/P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSPRO35	Projet individuel de formation interdisciplinaire	A/P	selon organisation	6
MSPS35	Cyberviolence et cyberharcèlement : compréhension et analyse des processus et des conséquences	P	4 jeudis (14h15-17h45) : 21 + 28.02.19 ; 14 et 21.03.19	3
MSSH37	Shoah, génocides et crimes contre l'humanité : organiser la Journée de la mémoire dans le canton de Vaud	A/P	selon organisation	6
MSSH38	Outdoor teaching : laboratoire pour l'apprentissage en plein air	P	jeudi (14h15-17h45)	6
MSSH39	Nature en ville et éducation en vue d'un développement durable	P	jeudi (14h15-15h45)	3
Pratique et mémoire professionnel				
MSINT21	Module d'intégration automne	A	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	1
MSINT22	Module d'intégration printemps	P	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	2
MSMEM20	Mémoire professionnel	P	-	5 ou 2
MSPRA21	Stage de formation pratique automne	A	selon horaire du praticien formateur	8
MSPRA22	Stage de formation pratique printemps	P	selon horaire du praticien formateur	8
Modules de sciences de l'éducation obligatoires				
MSENS31	Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi (14h15-17h45)	6
MSISO31	Relation pédagogique et climat de classe	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi ((12h30) 14h15-17h45)	6
Modules de sciences de l'éducation à choix				
MSDEV31 (33)	Le développement de l'adolescent: approches psychologiques et contextuelles	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)

Modules de sciences de l'éducation à choix (suite)				
MSENS32 (33)	Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)
MSISO32 (33)	Altérités et intégrations	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)
MSSYS31 (33)	Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)

sous réserve de modification

* A = Automne / P = Printemps

6 Certification des modules

Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010 - état au 16 février 2016

Art. 22 Inscription, report et défaut aux évaluations certificatives

- ¹ L'étudiant est automatiquement inscrit à la première session d'examen qui suit la fin d'un élément de formation.
- ² Toute demande de report doit être adressée par écrit au service académique, au plus tard quatre semaines avant le début de la session.
- ³ L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note F, sous réserve d'un cas de force majeure.
- ⁴ Lorsque l'élément de formation a déjà fait l'objet d'un échec définitif dans les huit ans qui précèdent, alors que l'étudiant était inscrit dans un autre cursus d'études de la HEP ou commun à la HEP et à une autre haute école, l'étudiant ne peut plus se présenter à l'évaluation certificative de cet élément de formation dans le cursus du Diplôme.

Art. 23 Réussite

- ¹ Lorsque la note attribuée est comprise entre A et E, l'élément de formation est réussi. Les crédits d'études ECTS correspondants sont attribués.

Art. 24 Echec

- ¹ Lorsque la note F est attribuée, l'élément de formation est échoué. L'étudiant doit se présenter à une seconde évaluation.
- ² La seconde évaluation doit avoir lieu au plus tard lors de la troisième session d'examens qui suit la fin de l'élément de formation concerné.
- ³ Un second échec implique l'échec définitif des études, sauf s'il concerne un module à choix. Dans ce dernier cas, l'échec peut être compensé par la réussite d'un autre module à choix.

7 Formation pratique

La formation à l'enseignement secondaire II comprend une part importante de formation pratique sous la forme d'un stage réalisé dans un établissement scolaire.

Le stage débute à la rentrée scolaire, le 27 août, et se poursuit tout au long de l'année. La présence en stage est obligatoire.

7.1 Modalités de formation pratique

Deux modalités de formation pratique sont possibles :

Pratique accompagnée — Stage A	Pratique en responsabilité — Stage B
<ul style="list-style-type: none"> – Le stage s'effectue dans une classe tenue par un enseignant (praticien formateur). Au fur et à mesure de la progression dans la formation, les activités de l'étudiant passent de l'observation à des activités d'enseignement. – Au deuxième semestre uniquement, cette modalité donne droit à une indemnité dont le montant est fixé par le département (CHF 7200.— brut) 	<ul style="list-style-type: none"> – Le stage s'effectue en remplacement d'un enseignant. L'étudiant est maître stagiaire pour la part d'enseignement qu'il dispense. – La rémunération est fixée par l'autorité d'engagement au prorata du nombre de périodes enseignées. – Chaque discipline enseignée et figurant au plan de formation fait l'objet d'une supervision par un praticien formateur qui effectue des visites.

La formation pratique représente un volume total de travail de 480 heures, comportant du temps d'observation, de préparation, d'enseignement et d'évaluation (16 ECTS), répartis comme suit :

Pratique accompagnée, stage A:

	Parcours de formation de l'étudiant	Organisation du stage	Volume hebdomadaire	Périodes de stage indicatives pour le semestre	Minimum de périodes conduites par l'étudiant
1 ^{er} semestre	Monodisciplinaire	3 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	> 48 périodes	15 périodes
	Bidisciplinaire	3 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 11 périodes)		2 x 10 périodes
2 ^e semestre	Monodisciplinaire	15 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	> 45 périodes	30 périodes
	Bidisciplinaire	15 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 11 périodes)		2 x 20 périodes

* Lorsque la dotation hebdomadaire de la discipline ou l'horaire du praticien formateur ne le permettent pas, le minimum hebdomadaire requis peut être de 3 périodes par discipline.

Le stage en emploi (stage B) obéit aux exigences de l'enseignement à raison de 4 (exceptionnellement 3) à 11 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année scolaire. Sa dotation en crédits est la même. Le volume de travail supérieur est compensé par la rémunération en qualité de maître auxiliaire.

Documents de référence

Toutes les informations relatives à la formation pratique précisant le cadre du déroulement des stages, leurs objectifs et les conditions de certification figurent dans le document "Stages - Informations générales".

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le document "Echelles descriptives pour les étudiants secondaire 2".

Il est aussi nécessaire de consulter le document "Aspects éthiques, déontologiques et règlementaires".

L'ensemble de ces documents sont à disposition sur le site web de la HEP Vaud à l'adresse suivante : www.hepl.ch > Portail étudiants > Formation > Formations à l'enseignement > MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement Secondaire 2 > Stages et remplacements > Modalités de stages

7.2 Echancier des stages

Semestre d'automne 2018 (18A)		
	Situation, démarche	Dates / Echéances
Début du stage	Stage accompagné (A) Le stagiaire prend contact préalablement avec le praticien formateur.	- Du 27 août au 14 septembre 2018 à plein temps - Puis 4 à 6 périodes hebdomadaires jusqu'au 21 décembre 2018
	Stage en responsabilité (B) Le stagiaire prend contact préalablement avec le praticien formateur.	- Dès le 27 août 2018 - Horaire selon engagement
Fin du stage	Stage accompagné (A)	Le 21 décembre 2018
	Stage en responsabilité (B) Pas d'interruption d'intersemestre. NB. le stagiaire doit se libérer pour les examens HEP.	Le 25 janvier 2019
Semestre de printemps 2019 (19P)		
Début ou reprise du stage	Stage accompagné (A)	Dès le 28 janvier 2019 - 4 à 6 périodes hebdomadaires
	Stage en responsabilité (B) Le stagiaire poursuit son travail sans interruption.	- Dès le 28 janvier 2019 - Horaire selon engagement
Fin du stage	Stage accompagné (A)	Le 31 mai 2019 (Ascension)
	Stage en responsabilité (B)	Le 5 juillet 2019 (fin du contrat le 31 juillet 2019)

8 Concilier emploi et formation

La formation à l'enseignement pour le Secondaire II est une formation à plein temps. Toutefois, deux solutions permettent de répondre aux besoins financiers d'étudiants indépendants économiquement.

8.1 Emploi dans l'enseignement - Pratique en responsabilité (stage B)

En fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, un stage en emploi peut être proposé à l'étudiant dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement ou à l'enseignant qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel). Ce stage s'effectue sous la supervision d'un praticien formateur. Pour être accepté dans le cadre de la formation, le stage doit satisfaire aux conditions ci-dessous :

- en remplacement d'un enseignant ;
- pour une année scolaire ;
- maximum 50%, soit 11 périodes.

Le cumul des charges liées à un emploi dans l'enseignement parallèlement à la formation est important. La HEP conseille vivement de ne pas dépasser un taux d'enseignement de 50%.

En aménageant le temps de formation, il est possible d'assumer une charge de travail supplémentaire.

8.2 Aménagement du temps de formation

Afin de prendre en compte les situations de personnes exerçant un emploi ou ayant une charge familiale, la HEP du canton de Vaud propose des possibilités d'aménagement de la formation sur 3 à 4 semestres (un an et demi à deux ans).

Conditions:

- Maximum 4 semestres ;
- La formation en didactique est obligatoirement liée à un stage pratique ;
- Tout projet d'aménagement de la formation doit être soumis à l'approbation du Service académique avant le début de chaque semestre – etudiants-ms2@hepl.ch ;
- Si un module didactique est inscrit dans le plan de formation du semestre, il y a obligatoirement de la pratique et un séminaire d'intégration.

Pour plus d'information, veuillez adresser un courriel à etudiants-ms2@hepl.ch .

8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Crédits ECTS Semestre 3	Crédits ECTS Semestre 4	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	-	-	12	6	18
Didactique de la discipline	6	6	-	-	12
Formation pratique: stages	8	8	-	-	16
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	-	3
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	6	-	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	5	5
Total crédits ECTS	15	16	18	11	60

Sur 4 semestres

	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSENS31 (6 ECTS) Développement de l'adolescent
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS32 (6 ECTS) Enseignement & évaluation
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	MSISO32 (6 ECTS) Altérités et intégrations
				MSSYS31 (6 ECTS) Systèmes éducatifs
				Mémoire diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Crédits ECTS Semestre 3	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	-	6	12	18
Didactique de la discipline	6	6	-	12
Formation pratique: stages	8	8	-	16
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	3
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	6	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	5	5
Total crédits ECTS	15	22	23	60

Sur 3 semestres

	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & évaluation	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix
			Mémoire diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	-	-	12	3	15
Didactique de la discipline	12	12	-	-	24
Formation pratique: stages	8	8	-	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	2	2
Total crédits ECTS	21	22	12	5	60

Sur 4 semestres

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
	Automne	Printemps	Automne	Printemps
	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSDEV33 Développement de l'adolescent
	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS33 Enseignement & évaluation
	Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)		MSISO33 Altérités et intégrations
	MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration		MSSYS33 Systèmes éducatifs
				Mémoire diplôme (2 ECTS)

Choisir 1 cours de 3 ECTS

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Total crédits ECTS
Sciences de l'éducation	-	3	12	15
Didactique de la discipline	12	12	-	24
Formation pratique: stages	8	8	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	2	2
Total crédits ECTS	21	25	14	60

Sur 3 semestres

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3
	Automne	Printemps	Automne
	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe
	Stage semestre 1 (8 ECTS)	MSDEV33 Développement de l'adolescent	Mémoire diplôme (2 ECTS)
	MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSENS33 Enseignement & évaluation	
		MSISO33 Altérités et intégrations	
		MSSYS33 Systèmes éducatifs	
		Stage semestre 2 (8 ECTS)	
		MSINT22 (2 ECTS) Intégration	

Choisir 1 cours de 3 ECTS

* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

9 Possibilités de formations complémentaires

Trois offres complémentaires vous permettent, après l'obtention de votre diplôme pour les écoles de maturité, d'élargir vos perspectives d'emploi.

9.1 Diplôme additionnel

L'admission dans la filière Secondaire II est prononcée séparément pour chaque discipline.

Grâce à la formation conduisant à un Diplôme additionnel, un enseignant diplômé pour le degré Secondaire II peut se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline.

9.1.1 Présentation

Les porteurs d'un Diplôme en enseignement pour les écoles de maturité ou d'un titre reconnu comme équivalent peuvent se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline qui ne figurait pas sur leur diplôme.

Cette formation leur permet notamment :

- d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences en didactique de la discipline
- de compléter leur diplôme et d'élargir ainsi leurs possibilités d'emploi.

Les informations relatives aux disciplines de formation peuvent être consultées en téléchargeant le document "[Liste des disciplines d'enseignement](#)".

9.1.2 Conditions d'admission

- Etre détenteur du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité et du Master of advanced studies en enseignement pour le degré Secondaire II.
- Etre détenteur d'un Master délivré par une haute école universitaire suisse attestant d'études dans la discipline visée correspondant au moins à 90 ECTS dont 30 au niveau master.
- Disposer d'un engagement d'au moins trois périodes hebdomadaires au degré Secondaire II pour l'enseignement de la discipline visée, durant l'année de formation. Cet engagement a pour conséquence que l'admission au diplôme additionnel n'est pas soumise à limitation.
- Les exigences spécifiques à l'une ou l'autre discipline restent applicables, notamment pour l'enseignement des langues.

9.1.3 Plan d'études

Le plan d'études se compose de la façon suivante :

- Didactique de la discipline : 12 ECTS (1/2 journée hebdomadaire sur deux semestres)
- Formation pratique : 8 ECTS (enseignement de la discipline choisie)
- Séminaire d'intégration : 2 ECTS (travail à distance + une rencontre en fin d'année)

9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel

Les dossiers de candidature (via le formulaire de demande d'admission en ligne) doivent parvenir au Service Académique au plus tard le 15 juin pour la rentrée de septembre.

9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle

La Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) proposent depuis l'année 2008 un Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle, assurant la qualification requise par la Loi fédérale sur la formation professionnelle pour l'enseignement à la maturité professionnelle. Ce certificat est requis au plus tard un an après l'engagement dans une école du Secondaire II pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle (y compris les écoles de commerce et écoles de culture générale).

L'obtention du certificat requiert la satisfaction de trois conditions :

- l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité ; cette habilitation est acquise avec l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- la validation d'attestations de travail certifiant une expérience en entreprise de six mois.
- la certification d'une formation de 300 heures à la pédagogie professionnelle.

Le Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle est délivré conjointement par la HEP Vaud et l'IFFP une fois ces trois conditions remplies.

Les 300 heures de pédagogie professionnelle (12 ECTS) se composent de deux modules semestriels de 6 ECTS, qui peuvent être suivis indifféremment en automne ou au printemps. Le module se déroule sur 14 semaines, les jeudis après-midis, à la HEP Vaud. Chaque demi-journée comprend 4 heures d'enseignement, divisées en 2 heures de cours et 2 heures de séminaires. Le temps en présentiel est en principe de 14 x 4h, soit 56 heures d'enseignement sur 150h de travail. Le module comprend en outre environ 20% de travaux de qualification et 50% de travail personnel.

Pour l'obtention de ce certificat, 3 possibilités sont offertes aux étudiants :

- suivre les 2 modules durant leur formation,
- suivre 1 module durant la formation et le second après l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité,
- suivre les 2 modules après l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.

Toutes les informations utiles figurent dans le document de présentation du certificat complémentaire de pédagogie professionnelle disponible [sur le site Internet de la HEP Vaud](#).

9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I

Il ne s'agit pas d'un diplôme combiné. Grâce à la prise en compte des études déjà effectuées, il est possible, à certaines conditions, d'obtenir les deux diplômes (secondaire I et secondaire II) en deux ans.

Conditions d'admission

- Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité
- Formation académique attendue pour le Secondaire I

Durée - volume de formation

- 1 an (prolongation possible jusqu'à 2 ans)
- 60 ECTS (reconnaissance des études déjà effectuées : 60 ECTS du MAS S2) sous réserve des didactiques disciplinaires choisies.

Possibilités d'emploi

En fonction des besoins des établissements, il est possible de réaliser un stage professionnel en responsabilité au Secondaire I sous la supervision d'un praticien formateur.

Disciplines

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline (voir "[Guide de l'étudiant en Secondaire I](#)", pt 10 "Diplôme additionnel").

Liste des disciplines pour le Secondaire I :

- | | |
|--|---|
| - Allemand (langue étrangère/langue nationale) | - Géographie |
| - Anglais (langue étrangère) | - Grec |
| - Arts visuels | - Histoire |
| - Citoyenneté | - Italien (langue étrangère/langue nationale) |
| - Economie et droit | - Latin |
| - Education physique | - Mathématiques |
| - Ethique et cultures religieuses | - Musique |
| - Français (langue de scolarisation) | - Sciences de la nature |
| - Français (langue étrangère/langue nationale) | |

Référence réglementaire: [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

Plus d'informations :

Voir site : www.hepl.ch > Portail étudiant > Formation > Formations à l'enseignement > MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement Secondaire 2 > Obtenir un diplôme secondaire I et un diplôme secondaire II

10 Exigences particulières

Le **Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010** (état au 16 février 2016) stipule les exigences suivantes en matière de maîtrise professionnelle du français et de l'informatique, ainsi que pour l'enseignement des langues secondes.

10.1 Français et Informatique

Art. 27 Maîtrise professionnelle du français et de l'informatique

- ¹ L'étudiant doit attester un niveau de maîtrise suffisant dans les domaines suivants:
 - a. le français en tant que langue professionnelle;
 - b. l'informatique de base en tant qu'outil professionnel.
 - ² La maîtrise de ces deux domaines est certifiée par la réussite d'examens organisés par la HEP à trois reprises chaque année.
 - ³ L'étudiant admis pour se former seulement à l'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères n'est pas soumis à l'examen écrit de maîtrise du français en tant que langue professionnelle. Il doit cependant répondre aux exigences d'une communication orale claire dans cette langue.
 - ⁴ Ces exigences ne donnent pas lieu à l'octroi de crédits ECTS. L'étudiant qui ne les remplit pas dans le délai prévu à l'article 9 du présent règlement n'obtient pas son Diplôme.
-

10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique

Art. 4 Exigences spécifiques aux disciplines

- ² Le candidat qui choisit une langue étrangère comme l'une de ses disciplines d'enseignement doit en outre :
 - a. avoir accompli, avant le début de l'année académique de l'entrée en formation, un ou deux séjours linguistiques d'une durée totale de six mois dans un pays ou une région de langue correspondante ou attester d'une expérience jugée équivalente ;
 - b. présenter, au plus tard avant le début du deuxième semestre d'études, un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue reconnu internationalement, correspondant au niveau C2 défini par le cadre européen commun de référence pour les langues, ou un titre jugé équivalent.
- ³ L'étudiant qui ne répond pas à ces conditions dans le délai indiqué ne peut poursuivre sa formation. L'article 9, alinéa 2 du présent règlement s'applique.

Site web : www.hepl.ch > Portail candidat > Admissions > MAS / Diplôme en Enseignement secondaire II > Après l'admission > Exigences réglementaires

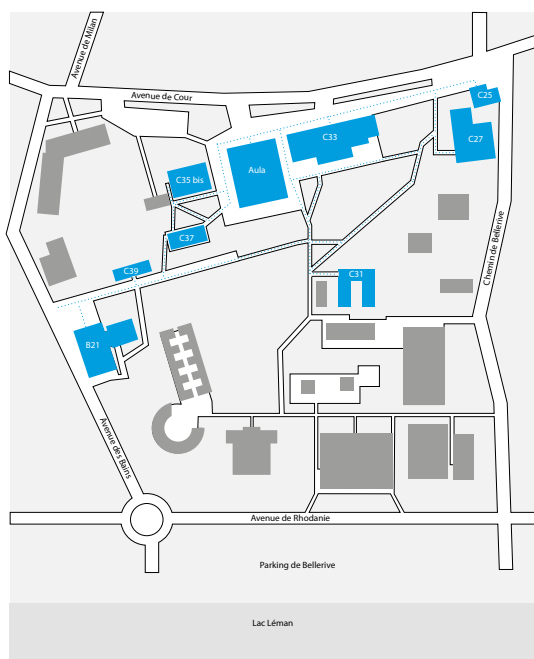
11 Informations pratiques

11.1 Service académique

Le lieu d'information pour les étudiants :

- Suivi de la formation : accueil, plan de formation, inscriptions aux cours, prise en compte des études déjà effectuées, examens, ...
- Conseil aux études et orientation : choix de modules, aménagement de la durée de la formation, ...

11.2 Bâtiments



C25

Cour 25 (Villa Beauregard)

- Education physique et sportive
- Langues et culture
- salles de cours

C27

Cour 27 (Salle de sport)

Aula

Aula des Cèdres

C31

Cour 31 (pavillon)

- Développement de l'enfant à l'adulte
- salles de cours

C35 bis

Cour 35 bis (pavillon)

- salles de cours

C33

Cour 33 (Bâtiment principal)

- Cafétéria - Rectorat - Administration
- Espace La Parenthèse
- Arts et technologie
- Enseignement, apprentissage et évaluation
- Mathématiques et sciences de la nature
- Pédagogie et psychologie musicales
- Pédagogie spécialisée
- Sciences humaines
- Mobilité
- Centre assurance qualité
- salles de cours

C37

Cour 37 (pavillon)

- Français
- salles de cours

C39

- Centre de soutien à la recherche
- Centre de soutien à l'enseignement

B21

Bains 21

- Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes
- Médias et TIC dans l'enseignement et la formation
- salles informatique
- salles de cours

11.3 Contact

Par e-mail essentiellement : etudiants-ms2@hepl.ch

12 Liens utiles

Le système scolaire en Suisse (liens valables au 29.05.2018)

- <http://www.educa.ch/>
- <http://www.edk.ch/dyn/11709.php>

Le système scolaire du canton de Vaud (lien valable au 29.05.2018)

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/>

Enseigner dans le canton de Vaud (lien valable au 29.05.2018)

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-postobligatoire-dgep/#c2029086>

hep/

**Haute école pédagogique
du canton de Vaud**
Service académique
Enseignement Secondaire II
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

email: etudiants-ms2@hepl.ch

www.hepl.ch